Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	16-3092-0	**Numéro de version:**	9.00
Date de révision:	19/08/2025	**Annule et remplace la version du :**	17/06/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Marine Adhesive Sealant 5200, White, PN 05203, PN 05206, PN 06500

Numéros d'identification de produit
UU-0036-4223-6

7100082716

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Colle mastic marine

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.
La classification cancérogène pour le dioxyde de titane n’est pas applicable sur la base de la forme physique (le produit n’est pas une poudre)

CLASSIFICATION:
Toxicité aigüe, CAtégorie 4 - Acute tox. 4; H332

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	85702-90-5	402-290-8	1 - 5
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	224-588-5	< 1
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	247-722-4	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H332	Nocif par inhalation.

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH212	Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Contient 1% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Information requise par le règlement (UE) 2020/1149 en ce qui concerne les diisocyanates
À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
Vous trouverez de plus amples informations sur feica.eu/Puinfo

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Prépolymère uréthane	(N° CAS) 68611-34-7	30 - 60	Substance non classée comme dangereuse
Talc	(N° CAS) 14807-96-6 (N° CE) 238-877-9	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	3 - 7	Carc. 2, H351 (Inhalation)

Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	(N° CAS) 112-15-2 (N° CE) 203-940-1 (N° REACH) 01-2119966911-29	1 - 5	Irr. des yeux 2, H319
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	(N° CAS) 112945-52-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	(N° CAS) 85702-90-5 (N° CE) ELINCS 402-290-8	1 - 5	Liq. Inflamm. 3, H226 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° REACH) 01-2119463881-32	1 - 2,5	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	(N° CAS) 4420-74-0 (N° CE) 224-588-5	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Diisocyanate de m-tolylidène	(N° CAS) 26471-62-5 (N° CE) 247-722-4	< 1	Tox. aigüe 1, H330 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. Resp.1A, H334 Sens. de la peau 1A, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 Tox.aquatique chronique 3, H412 Nota C
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9	< 1	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Diisocyanate de m-tolylidène	(N° CAS) 26471-62-5 (N° CE) 247-722-4	(C >= 0.1%) Sens. Resp.1A, H334

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Nocif par inhalation. Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Isocyanates	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Vapeurs ou gaz irritants	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.
Oxides de soufre	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniaque concentré et 2% de détergent)et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Toluène	108-88-3	OELs Belgique	VLEP(8h): 77 mg/m3(20 ppm);VLCT(15 min.):384 mg/m3(100 ppm)	la peau
Oxyde de zinc	1314-13-2	OELs Belgique	VLEP(fraction respirable)(8 heures):2 mg/m3;VLEP(fraction respirable)(15 minutes):10 mg/m3	
Dioxyde de titane	13463-67-7	OELs Belgique	VLEP (8 heures) : 10 mg/m3	
Talc	14807-96-6	OELs Belgique	VLEP (8 heures):2 mg/m3	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	OELs Belgique	VLEP (8h):0.037 mg/m3(0.005 ppm);VLCT(15 min.):0.14 mg/m3(0.02 ppm)	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Couleur	blanc
Odeur	Douce d'uréthane
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	*Pas de données de tests disponibles.*
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair
Température d'inflammation spontanée	*Non applicable.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	220 588 mm²/s
Hydrosolubilité	*Pas de données de tests disponibles.*
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	1,36 g/ml
Densité relative	1,36 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	2,9 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.
Amines
Alcools
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Nocif par inhalation Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >10 - =20 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Talc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Talc	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Cutané	Lapin	LD50 15 000 mg/kg
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 11 000 mg/kg
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Souris	LC50 0,12 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	Cutané	Lapin	LD50 > 9 400 mg/kg
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,35 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	Cutané	Lapin	LD50 2 270 mg/kg
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	Ingestion	Rat	LD50 770 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme	Aucune irritation significative

	et animal	
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Homme et animal	Irritation minimale.
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Lapin	Irritation minimale.
Toluène	Lapin	Irritant
Diisocyanate de m-tolylidène	Lapin	Irritant
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant sévère
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Lapin	Aucune irritation significative
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Diisocyanate de m-tolylidène	Lapin	Corrosif
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Homme et animal	Non-classifié
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Homme et animal	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Homme et animal	Non-classifié
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Diisocyanate de m-tolylidène	Homme et animal	Sensibilisant
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Talc	Humain	Non-classifié
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Classification officielle	Sensibilisant
Diisocyanate de m-tolylidène	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Talc	In vitro	Non mutagène
Talc	In vivo	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vivo	Non mutagène
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	In vitro	Non mutagène
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

		classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	In vitro	Non mutagène
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	In vitro	Non mutagène
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	In vivo	Non mutagène
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Diisocyanate de m-tolylidène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Talc	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de titane	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Homme et animal	Non-cancérogène
Diisocyanate de m-tolylidène	Ingestion	Multiples espèces animales.	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	2 génération
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,002 mg/l	2 génération
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	Non applicable
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Non applicable
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Talc	Inhalation	pneumoconiosis	Une exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut provoquer des lésions pulmonaires	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Talc	Inhalation	Fibrose pulmonaire | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 18 mg/m3	113 semaines
Dioxyde de titane	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	Inhalation	Système respiratoire | silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours

Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Inhalation	Système respiratoire | Foie | système immunitaire | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,48 mg/l	2 semaines
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	Ingestion	Foie | Coeur | Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif | Système nerveux | des yeux | Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique | système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	28 jours
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Diisocyanate de m-tolylidène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL 0 mg/l	Exposition professionnelle

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Prépolymère uréthane	68611-34-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>=1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	EC50	>10 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	5 600 mg/l
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	85702-90-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	110 mg/l
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>173,1 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Sédiments Organisme	Composant analogue	96 heures	EC50	8 500 mg/kg (poids sec)
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EL50	>10 000 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LL50	>10 000 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	173,1 mg/l

Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	68 mg/l
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	267 mg/l
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	6,7 mg/l
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	439 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	ErC50	18 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Medaka	Produit d'hydrolyse	96 heures	LC50	>100 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Puce d'eau	Produit d'hydrolyse	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,5 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Algues vertes	Produit d'hydrolyse	72 heures	NOEC	1 mg/l
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l

Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	avoine	Expérimental	14 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère uréthane	68611-34-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	85702-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	100 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	53.3 minutes (t 1/2)	
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées
Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Produit d'hydrolyse Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.3 jours (t 1/2)	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	<1.6 heures (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère uréthane	68611-34-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Talc	14807-96-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
Dioxyde de titane	13463-67-7	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	9.6	
19-Isocyanato-11-(6-isocyanatohexyl)-10,12-dioxo-2,9,11,13-tétraazanonadécanethioate de s-(3-triméthoxysilyl)propyle	85702-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.74	
Silice synthétique amorphe, sans silice cristalline	112945-52-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.25	
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Composant analogue BCF - Poisson	60 jours	Facteur de bioaccumulation	180	OECD305-Bioconcentration
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.43	OCDE 117 méthode HPLC log Kow

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	112-15-2	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	947 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Matériel	N° CAS	Potential d'appauvrissement de la couche d'ozone	Potentiel de réchauffement global
3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol	4420-74-0	0	

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3077	UN3077	UN3077
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXYDE DE ZINC)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXYDE DE ZINC)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (OXYDE DE ZINC)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M7	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Talc	14807-96-6	Grp. 2A: Probablement carcinogène pour les hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Toluène	108-88-3
Diisocyanate de m-tolylidène	26471-62-5

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les

composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be